

**COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 6 JUILLET 2016 à 18 H 30**

L'an deux mil seize, le mercredi six juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Cornillon-Confoux, régulièrement convoqué le trente juin deux mille seize, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel GAGNON.

Présents : Daniel GAGNON, Francisque TEYSSIER, Martine BUENO-GELEY, Jacqueline HERVY-BALAND, Annie QUERTAINMONT, Hélène PHILIP-DE-PARSCAU, Antoine COLOMB, Marc RUMELLO, André GRAVIER, Jean-Yves MEYERE, Sophie PIEL, Amaury de JESSE.

Excusés : Annick de MONTANDON (procuration à Daniel GAGNON), Georges LOUVARD (procuration à Martine BUENO-GELEY), Audrey SEVAT (procuration à Francisque TEYSSIER).

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Marc Rumello est nommé secrétaire de séance à l'unanimité

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2016

Le compte rendu est adopté à la majorité avec 3 votes contre de MM de JESSE, MEYERE et MME PIEL qui fait part de ses observations sur ce compte rendu : absence de leurs interventions et pas de mise à leur disposition des enregistrements. M. le Maire précise que les enregistrements servent uniquement à faciliter le travail de la DGS pour la rédaction du compte rendu et rappelle le règlement intérieur du conseil municipal qui a été voté à l'unanimité.

3. ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE SUITE EN REMPLACEMENT DE JO DELUY, DECEDE

M. le Maire rappelle que suite au décès de M. Jo DELUY, qui occupait les fonctions de 3^e adjoint, le poste est resté vacant.

La vacance est venue modifier l'ordre du tableau des adjoints. En effet, selon l'article L2121-1 du CGCT, celui-ci résulte de l'ordre chronologique des élections du 29 mars 2014. En conséquence, chacun des adjoints figurant à un rang inférieur est promu au rang directement supérieur, sauf s'il en est décidé autrement.

Par délibération n° 2014-27 du 29 mars 2014, le nombre d'adjoints au maire a été fixé à quatre.

M. le Maire propose, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui prendra rang après tous les autres soit au 4^e rang. Le tableau du conseil municipal sera alors mis à jour.

Il est précisé que conformément à l'article L 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Dans le cas présent, s'agissant d'un seul siège à pourvoir, les bulletins ne pourront donc comporter qu'un seul nom.

Martine BUENO et Hélène PHILIP DE PARSCAU sont désignées comme assesseurs et Marc RUMELLO comme secrétaire.

M. le Maire propose la candidature de Jacqueline HERVY-BALAND pour la liste « Cornillon Ensemble ».

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les conseillers municipaux, à l'appel de leur nom votent et il est ensuite procédé au dépouillement et à la proclamation des résultats :

Nombre de votants : 15

Nombre de Suffrages exprimés : 12

Nombre de bulletins nuls : 3

Majorité absolue : 8

Résultats : Jacqueline HERVY BALAND : 12 voix

Jacqueline HERVY BALAND, ayant obtenu la majorité des voix est proclamée 4^e adjoint au Maire en remplacement de Jo DELUY, adjoint au Maire décédé.

4. INDEMNITES DE FONCTION AUX ELUS SUITE A L'ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

M. le Maire rappelle que lors de séance du 30 avril 2014, le conseil municipal par délibération n° 2014-30 a décidé que l'indemnité de fonction du Maire est fixée à 43 % de l'indice brut de traitement 1015 et l'indemnité de fonction des adjoints est fixée à 16,5 % de l'indice brut de traitement 1015.

Il est proposé d'attribuer l'indemnité de fonction à Jacqueline HERVY-BALAND au taux de 16,5 % de l'indice brut de traitement 1015.

Jacqueline HERVY BALAND aura comme délégations : Commerce, Economie rurale, Agriculture, Safer, Environnement, Propreté communale, tourisme, culture, communication, relations extérieures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe l'indemnité de Jacqueline HERVY-BALAND, 4^e adjoint au Maire à 16, 5 % de l'indice brut de traitement 1015 soit 627,24 € brut mensuel.

5. CONTRAT DE PRESTATION DE CONSEIL ET DE REALISATION AVEC LA POSTE POUR LA NUMEROTATION ET DENOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Francisque TEYSSIER rappelle que par délibération n° 2015-50, le conseil municipal a sollicité l'Etat (réserve parlementaire) pour l'octroi d'une subvention pour l'étude métrique de numérotation des habitations. Une subvention d'un montant de 5098 € a ainsi été obtenue le 27/10/15.

Afin de mener à bien ce dossier, il convient de signer le contrat de prestation de conseil et de réalisation avec La Poste pour un montant HT de 2 900 €.

M. TEYSSIER précise, suite à la question de M. MEYERE, que le montant correspond à un diagnostic et une prestation de conseil sur la numérotation. Des options sont possibles. Il y aura ensuite l'achat des plaques. Ce dossier est subventionné.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat avec la Poste pour l'aide à la numérotation et dénomination des voies de la commune.

6. DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : le Maire

24/2016 :	Convention de servitude sur le domaine privé communal -Parcelle B n° 214 - Alimentation C5 Breysse –Cros de Nivelles
25/2016	Marché de Travaux Construction d'un local commercial et d'un logement- Lot 3 : Etanchéité- SASU As du Bâtiment
26/2016	Contrat de maintenance informatique - SN 1 Pacte Provence
27/2016	AVENANT n° 1 au Marché de Travaux - Construction d'un local commercial et d'un logement -Lot 2 : Charpente bois Couverture tuiles -Entreprise DUCA d'un montant de 125,80€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.